

PROCES-VERBAL / CONSEIL SYNDICAL

Date : Mardi 7 février 2023 (18h00-20h00)

Lieu : PONTCHATEAU (44) > Salle de la Boule d'or

Collectivité	Délégués titulaires			Délégués suppléants		
	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
CAP ATLANTIQUE	DAVID Joseph		X	BERCEGEAY Robin		X
	Yannick DANIEL	X		GARAND Annabelle		X
	COUE Roger		X	<i>Non désigné</i>		
	MABIT Pascal		X	<i>Non désigné</i>		
	Gwenaëlle MORVAN	X		<i>Non désigné</i>		
CC ESTUAIRE ET SILLON	GUILLE Daniel	X		MALLE Isabelle		X
	CORBEL Patrick		X	PRODEAU Pascal	X	
	GUYON Roger	X		CERCLE Yannick		X
	LECOMTE Daniel		X	BOUCHEREL Dominique		X
	COUTELLER Hélène		X	SYLVESTRE Jean-Michel		X
	MENAGER Stéphane	X		CAILLON Xavier		X
CC PAYS DE PONTCHATEAU ST-GILDAS-DES-BOIS	GUIHENEUF Alain	X		VAILLANT Marie-Claire		X
	CHÂTEAU Daniel		X	RENOULT Antoine	X	
	MOISAN David		X	DAUSQUE Fabrice		X
	BOURDIN Jacques	X		LEGENTILHOMME Hugues		X
	PATE-PONDAVEN Véronique		X	FRUNEAU Judicaël		X
	DEMARTY Olivier	X		LEMESTRE Laurette		X
	LE CHEVILLER Didier		X	LADURELLE Franck		X



SBVB

Syndicat du Bassin Versant du Brivet

	MEREL Stéphane		X	RENAUT Eliane	X	
	FAUCHER Lydia		X	LE MAGUERESSE Sophie		X
CC REGION DE BLAIN	Jacques POUGET		X	Emmanuel VAN BRACKEL		X
CARENE	PROVOST Éric	X		Christophe COTTA		X
	BARBIN Michel	X		HAUMONT Dominique		X
	ALLANIC Jean-Paul	X		CAUCHY Stéphane		X
	ROULAND Denis	X		Claude AUFORT		X
	CHENEAU François		X	Cédric DUVAL	X	
	Thierry NOGUET	X		Yann LE MINTEC		X
	COCHY Jacques	X		KERNEUR André		X
	A désigner		X	A désigner		X
	PAPIN Dominique	X		Philippe FREOUR		X
	GUIHARD Christian	X		Joël LEGOFF		X
GEFFROY Alain		X	Jean-Pierre LECROM		X	

MEMBRE ASSOCIE	Représentant titulaire			Représentant suppléant		
	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
CSGBM	PLOUVIER Bertrand		X			

TOTAL PRESENTS (titulaires + suppléants + associés) = 20
TOTAL VOTANTS (titulaires ou suppléants) = 20

Le 7 février 2023, le Conseil syndical du SBVB s'est réuni sur convocation de son président Eric PROVOST.

En Préambule, Monsieur Eric PROVOST présente les changements au sein de la gouvernance du SBVB avec la désignation de :

- *Monsieur Bertrand PLOUVIER, membre associé, en tant que Président de la CSGBM (en lieu et place de Monsieur Valentin LE CLAIRE)*
- *Madame Gwenaëlle MORVAN, déléguée titulaire représentant CAP Atlantique (en lieu et place de Monsieur Guillaume GENRE)*

Par ailleurs, il précise qu'un nouveau délégué titulaire et un nouveau délégué suppléant seront désignés par la CARENE pour remplacer Monsieur Pierre GUENO et Madame Virginie TARTOUE, à la suite des élections municipales de ST-ANDRE-DES-EAUX.

→ **Désignation d'un secrétaire de séance** : Monsieur Thierry NOGUET

Ordre du jour :

- 1 – Validation du procès-verbal du conseil syndical du 7 décembre 2022
- 2 – Contrat d'assurances des risques statutaires du personnel
- 3 – Indemnité du Président
- 4 – Prolongation du Contrat de projet du poste de « Chargée de mission eau »
- 5 – Approbation du rapport d'activités 2022
- 6 – Demandes de subventions au titre des projets 2023 (fonctionnement et d'investissement)
- 7 – Attribution des marchés publics 2022-04/05/06 relatifs aux travaux de restauration des milieux aquatiques inscrits au CTeau 2023-2025
- 8 – Marché public 2019-09 (travaux CTeau 2020-2022) : avenant relatif à la révision des prix
- 9 – Approbation des Comptes administratif et de gestion 2022
- 10 – Affectation du résultat 2022
- 11 – Approbation des Participations statutaires 2023
- 12 – Approbation du Budget primitif 2023

Informations :

- Divers
- Agenda

- 1 – Approbation du procès-verbal du comité syndical du mercredi 7 décembre 2023

Il est proposé au conseil syndical d'approuver le procès-verbal de la réunion du mercredi 7 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité

2 – Contrat d'assurances des risques statutaires du personnel

Le SBVB a renouvelé son adhésion au CDG44 par sa délibération du 11 octobre 2022 pour relancer une consultation pour la souscription d'un nouveau contrat groupe d'assurances des risques statutaires du personnel.

Le marché a été attribué au groupement SIACI/GMF avec des nouvelles conditions du contrat groupe à compter du 1er janvier 2023 pour une durée de 4 ans :

	Agents permanents (titulaires ou stagiaires) / CNRACL			Agents titulaires ou stagiaires non affiliés CNRACL et agents contractuels IRCANTEC		
	Contrat groupe 2017-2020	Contrat groupe 2021-2022	Contrat groupe 2023-2026	Contrat groupe 2017-2020	Contrat groupe 2021-2022	Contrat groupe 2023-2026
Prestataire	GENERALI SOFAXIS	AXA SOFAXIS	SIACI GMF	GENERALI SOFAXIS	AXA SOFAXIS	SIACI GMF
Risques garantis	Décès, accident travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire (avec franchise), longue maladie/longue durée, maternité/paternité/adoption + temps thérapeutique, mise à dispo d'office pour maladie et allocation invalidité temporaire			Accident et maladie professionnelle, maladie ordinaire avec franchise, maladies graves, maternité/paternité/adoption		
Franchise (maladie ordinaire)	10 jours	10 jours	10 jours	10 jours	10 jours	20 jours
Taux	5,98%	6,60%	6,95%	1,10%	1,10%	1,10%

Il est proposé au conseil syndical d'approuver l'adhésion au contrat groupe d'assurances des risques statutaires du personnel négocié par le CDG44.

Adopté à l'unanimité

3 – Indemnité du Président

La délibération du 14 octobre 2020 fixe les indemnités du Président et des quatre Vice-présidents du SBVB sur la base des articles du L.5211-12 du CGCT.

A la demande du Président du SBVB, il est proposé au conseil syndical d'approuver la suppression de l'indemnité du Président à compter du 1^{er} février 2023.

7

Adopté à l'unanimité.

4 – Prolongation du Contrat de projet du poste de « Chargée de mission eau »

Le syndicat a créé en 2021 un poste de chargée de mission eau, subventionné par les partenaires financiers, dans le cadre d'un contrat de projet de 2 ans pour :

- Animation et mise en œuvre du programme d'actions agricoles du Cteau (diagnostics, bocage, etc.)
- Coanimation des actions qualité et quantité
- Coanimation des actions de communication, sensibilisation et pédagogie

Il est proposé au conseil syndical du SBVB d'approuver la prolongation du contrat de projet du poste de chargé de mission eau pour une durée de 3 ans.

Adopté à l'unanimité.

5 – Approbation du rapport d'activités 2022

Le SBVB rédige tous les ans un rapport synthétique des actions, missions, projets et événements qui se sont déroulés dans l'année. Ce rapport d'activités permet notamment de justifier les subventions attribuées sur certaines dépenses de fonctionnement ou d'investissement auprès des partenaires financiers (postes de techniciens, suivis de la qualité de l'eau, etc.).

Il est proposé au conseil syndical du SBVB d'approuver le rapport d'activités 2022.

Adopté à l'unanimité.

6 – Demandes de subventions au titre des projets 2023 (fonctionnement et d'investissement)

Le SBVB engagera en 2023 un certain nombre de missions, actions, projets, études et/ou travaux pouvant bénéficier d'aides ou de subventions des différents partenaires financiers (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Conseil régional des Pays de la Loire, Conseil Départemental de Loire-Atlantique, Fonds Européens FEDER, etc.).

Les actions et les projets pouvant bénéficier d'aides sont généralement inscrits au CTeau 2020-2022 et relèvent des sections de fonctionnement ou d'investissement :

- **Fonctionnement** : postes d'animation, suivis qualité de l'eau, lutte contre les organismes envahissants, indicateurs, actions de communication, de sensibilisation et de pédagogie, etc.
- **Investissement** : études (règlement d'eau, modélisation BV, indicateurs, études complémentaires, etc.), travaux ouvrages/continuité écologique, travaux milieux aquatiques (marais et cours d'eau), matériels (pluviomètres, débitmètres, stations de mesures, autres appareils de mesures, système d'alerte, etc.), acquisition d'un engin dévaseur, étude du devenir de l'ouvrage et du site de Lavau PR, etc.

Il est proposé au conseil syndical d'autoriser le Président du SBVB à solliciter l'ensemble des aides et des subventions relatives aux différentes actions et projets de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2023.

Adopté à l'unanimité.

7 – Attribution des marchés publics 2022-04/05/06 relatifs aux travaux de restauration des milieux aquatiques inscrits au CTeau 2023-2025

Le SBVB a lancé un appel d'offres du lundi 12 décembre 2022 au mercredi 18 janvier 2023 pour retenir des prestataires pour la réalisation des travaux de restauration des milieux aquatiques inscrits au CTeau 2023-2025 :

- Marché public 2022-04 / Travaux de restauration des cours d'eau
- Marché public 2022-05 / Travaux de restauration des marais
- Marché public 2022-06 / Travaux de restauration des milieux aquatiques (marché réservé)

Le bureau du SBVB du 27 janvier 2023 a émis un avis sur les propositions reçues pour ces marchés de travaux (accord-cadre à bons de commande) sur la base d'une analyse technico-financière :

→ Critères d'attribution (sur 100 points) :

- Prix des prestations pour 40 points,
- Valeur technique de l'offre pour 60 points.

Marché	Lots	Prix maximum (€ HT)	Entreprise retenue	Montant offre (€ HT/an) / DQE	Evolution prix (CTeau 2020-2022)
Marché 2022-04 : Travaux cours d'eau	Lot n°1 : Restauration de 6 kms de cours d'eau (par an)	1 160 000 €	THOUZEAU	689 785,44 €	- 1%
	Lot n°2 : Restauration de 6 kms de cours d'eau (par an)	1 160 000 €	COLAS	887 268,50 €	- 18%
	Lot n°3 : Restauration de 3 kms de cours d'eau (par an)	580 000 €	THOUZEAU	373 420,44 €	- 1%
Marché 2022-05 : Travaux marais	Lot n°1 : Travaux de curage	750 000 €	THOUZEAU	469 587,00 €	+ 16%
	Lot n°2 : Travaux ripisylve	75 000 €	EFFIVERT	34 080,00 €	- 60%
Marché 2022-06 : Travaux cours d'eau	Marché réservé	100 000 €	ACCES REAGIS	78 612 €	+ 13%

Il est proposé au conseil syndical du SBVB d'attribuer les marchés publics de travaux 2022-04/05/06 sur la base de l'avis du bureau du SBVB du 27 janvier 2023.

Adopté à l'unanimité

8 – Marché public 2019-09 (travaux CTeau 2020-2022) : avenant relatif à la révision des prix

Le marché public 2019-09 « Travaux de restauration et d'entretien des berges et du lit mineur des cours d'eau du bassin versant du Brivet » possède une clause d'actualisation des prix. Il est proposé de remplacer le principe de l'actualisation par celui de la révision des prix.

La révision de prix prévue dans un marché public a pour objet de garantir l'équilibre économique entre l'acheteur public et le titulaire du marché. La clause de révision est un engagement contractuel réciproque. Un prix révisable est un prix qui peut fluctuer en fonction des variations économiques pendant l'exécution du marché. Elle est annuelle, à la hausse ou à la baisse, et liée à des indices.

Il est proposé au conseil syndical du SBVB d'approuver un avenant relatif à la révision des prix et à la modification de la clause du CCAP du marché public 2019-09.

Adopté à l'unanimité

9 – Approbation des Comptes administratif et de gestion 2022

Il est donné lecture du compte administratif

Dépenses de fonctionnement 2022	:	1 332 706.74 €
Recettes de fonctionnement 2022	:	1 418 872.34 €
Résultat de fonctionnement 2022	:	+ 86 165.60 €
Excédent de fonctionnement 2021 reporté	:	0.00 €
Résultat final de fonctionnement 2022	:	+ 86 165.60 €
Dépenses d'investissement 2022	:	940 016.10 €
Recettes d'investissement 2022	:	1 064 115.16 €
Résultat final d'investissement 2022	:	+ 124 099.06 €
Restes à réaliser Dépenses de Fonctionnement 2022	:	0.00 €
Restes à réaliser Recettes de Fonctionnement 2022	:	167 220.50 €
Restes à réaliser Dépenses d'Investissement 2022	:	309 910.34 €
Restes à réaliser Recettes d'Investissement 2022	:	457 143.35 €

Monsieur Eric PROVOST, président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Alain GUIHENEUF pour le vote du compte administratif.

Le compte administratif et le compte de gestion 2022 sont adoptés à l'unanimité.

10 – Affectation du résultat 2022

Le Président informe le conseil Syndical qu'il y a lieu, dans le cadre de la comptabilité M14 d'affecter le résultat de fonctionnement 2022, soit + 86 165.60 €.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2021, pour la somme de + 86 165.60 €, en section d'investissement au compte 1068.

Adopté à l'unanimité

11 – Approbation des Participations statutaires 2023

Les participations des 5 EPCI, membres statutaires, sont établies selon la clé de répartition suivante :

- 1/3 – superficie des EPCI dans le bassin versant,
- 1/3 – potentiel fiscal des EPCI localisé dans le bassin versant (au prorata de la population DGF et de la surface sur le bassin versant)
- 1/3 – population DGF des EPCI au prorata de la surface de l'EPCI sur le bassin versant

Le montant de la contribution des membres est actualisé annuellement par délibération du comité syndical selon les derniers chiffres connus. Le montant des participations financières 2022 a été fixé à 1 100 000 €. Il est proposé de maintenir l'enveloppe à 1 100 000 € avec des participations réparties comme suit :

EPCI	2022		2023	
	Taux*	Montant	Taux*	Montant
CAP Atlantique	10,51%	115 588 €	10,50%	115 311 €
CC Région de Blain	2,20%	24 155 €	2,18%	23 978 €
CC Pontchâteau St-Gildas-des-Bois	20,32%	223 563 €	20,73%	228 069 €
CARENE	56,35%	619 898 €	56,10%	617 146 €
CC Estuaire et Sillon	10,62%	116 796 €	10,48%	115 496 €
TOTAL (*Taux arrondi)	100%	1 100 000 €	100%	1 100 000 €

Il est proposé au comité syndical d'approuver les participations statutaires 2023.

Adopté à l'unanimité

12 – Approbation du Budget primitif 2023

Le Président présente le projet de budget primitif 2023 au Conseil Syndical qui s'équilibre de la façon suivante :

Dépenses de Fonctionnement :	1 578 207,50 €
Recettes de Fonctionnement :	1 578 207,50 €
Dépenses d'Investissement :	2 737 485,10 €
Recettes d'Investissement :	2 737 485,10 €

Adopté à l'unanimité

Informations :

→ Divers

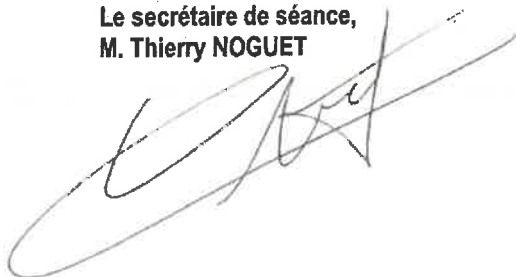
- Livraison et visite à flot de la nouvelle barge « La spatule » dédiée aux travaux sur le marais de GBM
- Lancement du travail de sensibilisation autour des grilles « eaux pluviales » avec les communes et les écoles du bassin versant
- Préparation des travaux de restauration des milieux aquatiques (Août-Novembre 2023)

→ Agenda

Date	Heure	Objet	Lieu
31/03/2023	13h30-15h30	Bureau	PONTCHATEAU Bureaux du SBVB
11/04/2023	18h-20h	Conseil syndical <i><u>Intervention étude prospective financière</u></i>	PONTCHATEAU
09/06/2023	13h30-15h30	Bureau	PONTCHATEAU Bureaux du SBVB
20/06/2023	18h-20h	Conseil syndical	PONTCHATEAU
29/09/2023	13h30-15h30	Bureau	PONTCHATEAU Bureaux du SBVB
10/10/2023	18h-20h	Conseil syndical	PONTCHATEAU
24/11/2023	13h30-15h30	Bureau	PONTCHATEAU Bureaux du SBVB
05/12/2023	18h-20h	Conseil syndical	PONTCHATEAU

Adopté lors du conseil syndical du mardi 11 avril 2023

Le secrétaire de séance,
M. Thierry NOGUET



Le Président,
M. Eric PROVOST



